
Annonce de plusieurs dons patriotiques par les nouveaux administrateurs du district d'Altkirch pour témoigner de leur patriotisme, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de plusieurs dons patriotiques par les nouveaux administrateurs du district d'Altkirch pour témoigner de leur patriotisme, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 357-358;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34842_t1_0357_0000_15

Fichier pdf généré le 15/05/2023

manifester leur attachement à la République, c'est les trouver sitôt disposés à tout ce qu'elle peut demander d'eux, à tout ce qui peut concourir à sa prospérité, c'est remplir les vœux les plus chers à leur cœur.

Citoyens, les sentiments de fraternité et d'humanité qui se développent avec autant d'énergie dans toute l'étendue de la République pour vaquer aux secours de nos frères les défenseurs de la Patrie, ne pouvoient manquer d'éclater dans la commune de Reneins, le conseil général pour profiter en faveur de la République des heureuses dispositions de ses concitoyens a ouvert une offrande volontaire de linge, draps, souliers et bas pour le premier décadi prochain, jour où a été célébré dans la commune l'heureuse reddition de Toulon et la rentrée de ce port important au pouvoir de la République.

Le Conseil a cru ne pouvoir mieux consacrer ce jour si mémorable.

Ça été peu pour les citoyens de Reneins de faire retentir l'air en ce jour, des cris de Vive la République, Vive la Montagne et Vive le Port de la Montagne. Chaque citoyen en venant manifester sa joie a apporté son tribut de son amour pour la patrie; six paires de bas, l'argent de 40 paires de souliers, 128 chemises et 10 draps ont été recueillis. Nous les avons fait passer de suite à l'administration du district avec la charge de les envoyer au plus tôt à celle des armées qu'elle connoit le plus dans le besoin.

Déjà depuis longtemps nos cloches ont formé des canons pour foudroyer les tyrans et tous les ennemis de la République.

Déjà l'argenterie de notre église a été adressée à la Monnoie pour être convertie en numéraire et être honorée du titre sacré de la liberté. Recevez, Citoyens représentants ce témoignage de notre républicanisme. Restez infatigables à votre poste et continuez de nous faire aimer la République. »

DUCHAINE, BRAYSSE, SAUZAN, LEROUX, MOURNAND, GUILLOT (*secrét.*) [et 19 signatures dont celles de 2 femmes les c^{tes} BERGÉ-GUILLOT et REYMOND].

[Extrait des délibérations de la comm., 24 niv. II]

Le 24 nivôse l'an II... dans la séance publique du Conseil général de la commune de Renin [sic] d'après la lecture du décret de la Convention qui porte qu'il sera fait dans toutes les communes de la République une fête pour célébrer l'entrée des troupes de la République dans le port de la rebelle Toulon et la réduction de cette place importante. Il a été arrêté premièrement que la dite fête sera exécutée dans la commune de Reneins conformément à la loi; qu'elle sera publiée sitôt après la séance, qu'elle sera annoncée la veille par le son des boîtes et par celui de la cloche.

2° que l'arbre de la Montagne sera élevé dans cette commune en ce jour destiné à honorer en particulier le Port de la Montagne rendu à la République par les travaux et l'énergie des citoyens de la Montagne-Convention. Plus le Conseil considérant les besoins de nos frères les défenseurs de la Patrie pour leur témoigner notre reconnaissance et pour que l'arbre de la Montagne ne soit pas appelé l'arbre de la fraternité (sic) arrête :

3° que les citoyens de la commune de Renin

[Reneins] sont et demeurent invités d'apporter en ce jour à la fête commune, ce qu'il pourroit sacrifier à leurs besoins des bas, souliers, draps et surtout en chemises pour l'offrir à leurs frères les défenseurs de la Patrie.

4° que la présente publication sera de suite publiée et l'extrait affiché à la porte de la maison commune et dans tous les lieux les plus exposés à la vue des citoyens.

5° enfin que l'état des offrandes et des personnes qui les auront présentées seront inscrits sur un tableau lequel demeurera affiché dans l'intérieur du Temple de la Raison. Le Roux (agent nat.), Gaudoge (mairie), Aufond, Barratin, Reigné, Perrin, Moran, Perret, Saunié, Clayette et Guillot. GUILLOT (*secrét. greffier*).

31

La société populaire de la commune de Pesmes, district de Gray, département de la Haute-Saône, écrit à la Convention nationale pour lui demander de faire surseoir à la vente des biens de l'émigré Mairot, dont la situation répond très-bien aux intentions de la Convention pour l'établissement d'une maison de secours et de charité. Le civisme a déterminé la citoyenne Jeanne Perrin, habitante de cette commune, à faire offre de tout ce qu'elle possède pour faire mettre à exécution cet établissement salutaire. Elle se joint aux membres composant la société pour adresser à la Convention l'assurance de leur entier dévouement à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

32

L'agent national du district de la Châtre, département de l'Indre, informe la Convention que, depuis le 30 frimaire jusqu'au 10 pluviôse, la vente des biens des émigrés faite dans ce district s'est élevée à 1,090,370 l.; que l'estimation ne montoit qu'à 522,800 l., et que le bénéfice est de 560,570 l.

Insertion au bulletin (2).

33

Les nouveaux administrateurs du district d'Altkirch écrivent à la Convention, et opposent aux calomnies dirigées contre leurs concitoyens les preuves multipliées de leur patriotisme: 107.000 quintaux de foin fournis à l'armée, 39.854 sacs de grains, 2.523 chemises, 1.652 paires de souliers, 823 paires de bas, 252 couvertures, 2.614 liv. en assignats, 44 liv. en numé-

(1) P.V., XXXI, 45; Bⁱⁿ, 18 pluv.

(2) P.V., XXXI, 45. Texte identique à l'original daté du 10 pluv. et signé P. Lassat (agent nat.) (C 291, pl. 932, p. 33). Bⁱⁿ, 18 pluv.

raire, 84 uniformes complets, 60 quintaux de charpie et vieux linge fournis pour nos braves défenseurs; voilà leur réponse. Ils ajoutent que dans ce district, le fer, le plomb, le cuivre, l'argenterie même arrivent de toutes parts sur l'autel de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

34

La société populaire de la commune de Cravant, district d'Auxerre, demande des secours en subsistances, le canton ayant perdu une partie de ses récoltes par les gelées. Elle félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et annonce que la commune a donné, pour les défenseurs de la patrie, 67 chemises, 47 livres de vieux linge et 92 l. en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé à la commission des subsistances pour la demande en cette partie (2).

35

La société populaire révolutionnaire d'Auxy-la-Réunion (3) remercie la Convention nationale d'avoir fait cesser les divisions qui régnoient entr'elle et une commune voisine, par son décret salulaire du 11 janvier 1793 (vieux style), qui les réunit en une seule. Elles ont déposé toute haine et dissension sur l'autel de la patrie, en jurant de tout sacrifier à la liberté et à la patrie. Cette société joint à son adresse l'état des dons patriotiques de la commune et de plusieurs autres qui se sont jointes à elle : toutes, d'un commun accord, invitent la Convention à poursuivre ses glorieux travaux jusqu'à ce que la République puisse jouir tranquillement de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (4).

36

Le capitaine d'artillerie commandant provisoirement le fort de Brégançon annonce que les vaisseaux, frégates et bâtimens de transport anglais ont fui la terre de la liberté et ont abandonné les isles d'Hières.

Renvoyé au comité de salut public (5).

BERLIER, secrétaire, a lu la lettre suivante :

[Brégançon, 5 pluv. II] (6)

(1) P.V., XXXI, 45; Bⁱⁿ, 18 pluv. et 20 pluv. (suppl^o). Mention dans M.U., XXXVI, 363.

(2) P.V., XXXI, 46; Bⁱⁿ, 18 pluv. Mention dans M.U., XXXVI, 316.

(3) Ci-dev^t Auxy-le-Château.

(4) P.V., XXXI, 46; Bⁱⁿ, 18 pluv.

(5) P.V., XXXI, 46.

(6) Bⁱⁿ, 18 pluv.; Rép., n° 49; C. Eg., n° 538; *Audit. nat.*, n° 502; M.U., XXXVI, 313; *J. Paris*, n° 403. Extraits dans *C. univ.*, 20 pluv.; *J. Sablier*, n° 1123; *J. univ.*, p. 1537; *Ann. patr.*, n° 402.

« Représentans, je vous informe avec une grande satisfaction, que les vaisseaux, frégates et les bâtimens de transport anglais ont fui la terre de la liberté. Aujourd'hui, vers les cinq heures de l'après-midi, ils ont mis à la voile, et ont abandonné les îles d'Hières, faisant route dans l'est. Ils vont sûrement se remiser à Livourne; la peste les accompagne.

Ces scélérats, avant de partir, ont fait tout le mal possible aux forts des îles Port Cros et Pygnerol [pour Porquerolles]; ils ont abattu les croix des signaux de ces deux îles.

Enfin il ne reste aucun bâtiment ennemi dans la rade d'Hières, Vive la république ! tout ce qui me fâche beaucoup, dit-il, c'est de n'avoir pu leur faire danser la carmagnole; mais en revanche, j'ai la douce satisfaction de leur avoir très-souvent marqué mon indignation à coups de canon, lorsqu'ils vouloient observer de trop près le fort de Brégançon; en dépit d'eux, j'ai conservé ce port à la république, et les ai empêché de salir le territoire de la liberté de cette contrée. Ça va, ça tiendra ou la mort. S. et F. »

QUÉRILLY, sans-culotte.

L'Assemblée applaudit à cette lettre, et en ordonne l'insertion au bulletin.

37

Le comité révolutionnaire de Chambéry annonce que la société des minières de Saint-Georges d'Hurtières a arrêté de faire un don patriotique de six quintaux de cuivre-rosette pour la fabrication d'une pièce d'artillerie, et de six quintaux de gueuse, et ce qui est nécessaire pour la fabrication des boulets que demande le premier assortiment de cette pièce (1).

Mention honorable (2).

38

Le commissaire de la commune de Brioude fait passer à la Convention nationale les procès-verbaux contenant les détails de la fête qui a eu lieu dans cette commune à l'occasion de la reprise de Toulon (3).

[Paris, 28 niv. II] (4)

« Citoyen Président,

Je t'adresse les procès-verbaux de la fête civique qui a été célébrée à Brioude, département de la Haute-Loire, le 20 de ce mois, au sujet du succès de nos armes près l'infâme Toulon. Leur lecture convaincra l'Assemblée nationale et les braves sans-culottes républicains, que cette commune, quoique placée dans le midi, et qui s'est toujours préservée du souffle empoisonné des fédéralistes, professe les meilleurs principes, et qu'elle est toute montagnarde de corps et d'esprit. Salut et respect. »

ALLAIN.

(1) P.V., XXXI, 46; Bⁱⁿ, 18 pluv.

(2) M.U., XXXVI, 316.

(3) P.V., XXXI, 47; Bⁱⁿ, 18 pluv.

(4) F^o III, Hte-Loire 7.